

OBJET :

11 - PLAN DE FINANCEMENT RELATIF À LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE POUR DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES DES ÉCOLES

Mesdames, Messieurs,

Par décision n°D/2024/267 du 30 décembre 2024, Monsieur le Maire a sollicité une subvention auprès du Département de la Gironde pour des équipements informatiques dans les écoles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement ci-dessous défini :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	%
Aides publiques :				
Ecole primaire Vallaeys Acquisition VPI complet	3 333,33 €	Département (montant plafonné à 8 000 €)	4 000,00€	40%
Ecole primaire Rosa Bonheur Acquisition VPI complet	3 333,34 €			
Ecole maternelle Groperrin Acquisition VPI complet	3 333,33 €	Autofinancement :		
		Fonds propres	6 000,00 €	
Total dépenses d'investissement	10 000,00 €	Total recettes d'investissement	10 000 €	

- D'encaisser la recette au compte 1323 chapitre 13 du budget principal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 20 janvier 2025 et a émis un avis favorable.